

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Code général des collectivités territoriales, article L2121-25)

#### Présidence de M. Florian Bercault, maire

Le lundi seize novembre deux mille vingt, à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué le neuf novembre deux mille vingt, comme le prévoient les articles L2121-10 et L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de M. Florian Bercault, maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau (jusqu'à 23 h 02), Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier, James Charbonnier, Didier Pillon, Isabelle Marchand, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Xavier Dubourg, Pierrick Guesné, Samia Sultani, Gwendoline Galou et Vincent d'Agostino, conseillers municipaux.

#### Était représenté

Sébastien Buron a donné pouvoir à Lucie Chauvelier.

Lucie Chauvelier et Paul Le Gal Huaumé sont désignés secrétaires.

## S 501 - 0 - MODALITÉS TECHNIQUES D'ORGANISATION DES INSTANCES DÉCISIONNELLES À DISTANCE

Les instances du conseil municipal de la ville de Laval pourront se tenir par visioconférence, notamment via l'application ZOOM.

Les modalités techniques des instances en visioconférence sont les suivantes :

- identification des participants : la collectivité utilise l'application ZOOM pour organiser les instances en visioconférence. Les conseillers municipaux recevront une invitation par mail dans laquelle figurent un lien url, un code ID et un mot de passe pour se joindre à la réunion. Lors de sa connexion, l'élu devra indiquer son nom et son prénom qui seront alors mentionnés dans la liste des participants de la réunion. L'élu devra également actionner sa caméra afin de pouvoir le visualiser physiquement sur l'écran. Des procédures d'installation et d'utilisation de l'application ZOOM sur microordinateur, Android et Appel IOS sont adressées aux élus avec la convocation.
- enregistrement et conservation des débats : l'application ZOOM permet l'enregistrement sonore de la réunion. Cet enregistrement est généré au format MP4 et est stocké et conservé sur le serveur informatique de la collectivité comme habituellement. pour les séances du conseil municipal, celles-ci devant garantir la publicité des débats, ces séances seront enregistrées au format vidéo et retransmises en direct via le site de la ville de Laval et You Tube.
- modalités de scrutin : un vote électronique est retenu via la commande de "lever la main".

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## S 501 - I - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS SUPPLÉMENTAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JULES RENARD

En complément de la délibération S499-V en date du 17 juillet 2020, sont désignés pour représenter la ville au sein du conseil d'administration du collège Jules Renard :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Rihaoui Chanfi	- Marie-Laure Le Mée Clavreul
- Marjorie François	- Michel Neveu

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## S 501 - II - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE LAVALLOIS D'ÉDUCATION POPULAIRE (CLEP)

Le conseil municipal procède à la désignation d'un représentant au sein de l'organisme extérieur suivant :

### **VIE QUOTIDIENNE ET CITOYENNE**

#### CENTRE LAVALLOIS D'ÉDUCATION POPULAIRE (CLEP)

En sus du maire, est désignée pour représenter la ville de Laval au sein du conseil d'administration du CLEP :

- Geneviève Pham-Sigmann.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S501 - III - ORIENTATION DE VOTE DES ACTIONNAIRES ÉLUS DE LA VILLE  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MÉDUANE HABITAT SUR LA MISE  
EN ŒUVRE DE LA LOI ELAN, CESSION D'ACTION

Le conseil municipal autorise les élus actionnaires de Méduane Habitat lors d'un conseil d'administration d'approuver l'intégration dans la SAC L4H, composée de Mancelle d'habitation, du Foyer d'Armor du groupe LB Habitat et d'Armorique Habitat.

La ville de Laval vend 170 actions de la société Méduane Habitat à la Caisse d'Épargne pour un montant unitaire de 4,40 € soit 748 €.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Patrice Morin, Bruno Bertier, Georges Hoyaux, Béatrice Ferron, Georges Poirier, Rihaoui Chanfi, Geoffrey Begon, Samia Soultani, James Charbonnier, en tant que représentants de la ville au conseil d'administration de Méduane Habitat, Kamel Ogbi en tant que représentant de Laval Agglomération au sein de Méduane Habitat et Vincent d'Agostino en tant qu' élu intéressé au sein de Méduane Habitat ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S501 - TUEC - 1 - RAPPORT ANNUEL 2019 DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC  
DU STATIONNEMENT

Le conseil municipal prend acte du rapport concernant la délégation de service public du stationnement pour l'année 2019.

S501 - TUEC - 2 - RAPPORT ANNUEL 2019 DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC  
DU CHAUFFAGE URBAIN

Le conseil municipal prend acte du rapport de Laval Énergie Nouvelle relatif à la délégation du service public du chauffage urbain pour l'année 2019.

S501 - TUEC - 3 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE POUR L'ANNÉE 2020

Le conseil municipal prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Laval pour l'année 2020.

S501 - RHTF - 1 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019

Le résultat de la section de fonctionnement se décompose ainsi :

	Résultat antérieur	Résultat exercice 2019	Résultat global 2019
Budget principal	5 361 621.21	6 440 434.69	11 802 055.90
Budget lotissement de Beauregard	0.00	0.00	0.00
Budget parkings	451.88	-376.56	75.32

Le résultat global de l'exercice 2019 est affecté comme suit :

	1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" (section d'investissement)	002 "Résultat de fonctionnement reporté" (section de fonctionnement)
Budget principal	7 170 511.50	4 631 544.40
Budget lotissement de Beaugard	0.00	0.00
Budget parkings	0.00	75.32

Les crédits budgétaires relatifs à ces opérations seront ouverts dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2020.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, dix conseillers municipaux s'étant abstenus (James Charbonnier, Didier Pillon, Isabelle Marchand, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Xavier Dubourg, Pierrick Guesné, Samia Soultani, Gwendoline Galou, Vincent D'Agostino).

## S501 - RHTF - 2 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020

Le budget supplémentaire pour l'année 2020 est approuvé.

Les différents budgets se présentent de la manière suivante :

### A) BUDGET PRINCIPAL

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### Dépenses

chapitre	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Montant
011-CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	188 087,24	39 342,16	227 429,40
012-CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	0,00	0,00	0,00
014-ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	-10 000,00	0,00	-10 000,00
023-VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 920 000,00	0,00	2 920 000,00
042-OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
043-OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	400 000,00	0,00	400 000,00
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	161 500,00	0,00	161 500,00
66-CHARGES FINANCIÈRES	1 310 000,00	0,00	1 310 000,00
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	177 115,00	0,00	177 115,00
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	683 000,00	0,00	683 000,00
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 829 702,24</b>	<b>39 342,16</b>	<b>5 869 044,40</b>

##### Recettes

chapitre	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Montant
002-RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	4 631 544,40	0,00	4 631 544,40
013-ATTÉNUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
042-OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 355 000,00	0,00	1 355 000,00
043-OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	400 000,00	0,00	400 000,00
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	-145 000,00	0,00	-145 000,00
73-IMPÔTS ET TAXES	-19 000,00	0,00	-19 000,00
74-DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	-353 500,00	0,00	-353 500,00
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00
76-PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00
78-REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 869 044,40</b>	<b>0,00</b>	<b>5 869 044,40</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## Dépenses

chapitre	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Montant
001-SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	2 746 777,78	0,00	2 746 777,78
040-OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 355 000,00	0,00	1 355 000,00
041-OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	10 622,00	10 622,00
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	9 505 000,00	0,00	9 505 000,00
204-SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSÉES	-128 148,58	193 547,23	65 398,65
20-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-55 014,00	74 228,11	19 214,11
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	-133 737,41	182 147,40	48 409,99
26-PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0,00	26 304,40	26 304,40
5001-PLAN QUALITÉ VOIRIE	397 970,52	236 569,05	634 539,57
5002-PLAN QUALITÉ ESPACES VERTS	9 400,00	597 813,31	607 213,31
5003-PLAN QUALITÉ EQUIPEMENTS CULTURELS	2 494,20	200 903,63	203 397,83
5004-PLAN QUALITÉ EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00	558 075,15	558 075,15
5005-PLAN QUALITÉ ÉCOLES	45 000,00	323 391,69	368 391,69
5006-PLAN QUALITÉ EQUIPEMENTS PROXIMITÉ	26 006,89	162 752,53	188 759,42
5007-PLAN QUALITÉ EQUIPEMENTS PUBLICS	47 760,00	36 015,92	83 775,92
5008-PROGRAMME ACCESSIBILITÉ	0,00	153 108,45	153 108,45
5009-DOTATION EQUIPEMENTS	189 230,29	836 451,88	1 025 682,17
5010-DIVERS AMÉNAGEMENTS URBAINS	1 634 000,00	261 165,34	1 895 165,34
5011-AMÉNAGEMENTS CENTRE VILLE	1 014 000,00	15 000,00	1 029 000,00
5012-PRU SAINT NICOLAS	267 000,00	92 164,32	359 164,32
5013-ZAC FERRIÉ	0,00	0,00	0,00
5014-PEM GARE	221 646,70	1 005 683,20	1 227 329,90
5016-BAINS DOUCHES	0,00	0,00	0,00
5020-SALLE POLYVALENTE	0,00	0,00	0,00
5021-PRESBYTÈRE CATHÉDRALE	0,00	7 130,44	7 130,44
5024-SÉCURISATION ESPACES PUBLICS	0,00	63 071,28	63 071,28
5025-PRU POMMERAIES	4 457,79	522 033,80	526 491,59
5027-ÉCONOMIES D'ÉNERGIE	0,00	65 085,99	65 085,99
5028-CUISINE CENTRALE	2 000,00	7 200,00	9 200,00
5029-ESPACE ASSOCIATIF	-358 066,40	0,00	-358 066,40
5100-EAUX PLUVIALES	-183 000,00	121 157,60	-61 842,40
<b>TOTAL DÉPENSES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>17 909 777,78</b>	<b>5 751 622,72</b>	<b>23 661 400,50</b>

## Recettes

chapitre	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Montant
001-SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 920 000,00	0,00	2 920 000,00
024-PRODUITS DES CESSIONS	0,00	0,00	0,00
040-OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
041-OPÉRATIONS PATRIMONIALES	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
10-DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	7 184 511,50	0,00	7 184 511,50
13-SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	174 000,00	196 883,00	370 883,00
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	10 850 000,00	0,00	10 850 000,00
27-AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0,00	26 304,00	26 304,00
5001-PLAN QUALITÉ VOIRIE	0,00	237 910,00	237 910,00
5002-PLAN QUALITÉ ESPACES VERTS	0,00	0,00	0,00
5003-PLAN QUALITÉ EQUIPEMENTS CULTURELS	0,00	0,00	0,00
5004-PLAN QUALITÉ EQUIPEMENTS SPORTIFS	0,00	325 397,00	325 397,00
5005-PLAN QUALITÉ ÉCOLES	0,00	90 680,00	90 680,00
5006-PLAN QUALITÉ EQUIPEMENTS PROXIMITÉ	0,00	22 157,00	22 157,00
5007-PLAN QUALITÉ EQUIPEMENTS PUBLICS	0,00	0,00	0,00
5009-DOTATION EQUIPEMENTS	34 000,00	0,00	34 000,00
5010-DIVERS AMÉNAGEMENTS URBAINS	0,00	0,00	0,00
5011-AMÉNAGEMENTS CENTRE VILLE	0,00	26 090,00	26 090,00
5012-PRU SAINT NICOLAS	0,00	0,00	0,00
5013-ZAC FERRIÉ	0,00	27 600,00	27 600,00
5014-PEM GARE	0,00	0,00	0,00
5015-ESPACE ASSOCIATIF	0,00	1 407,00	1 407,00
5016-BAINS DOUCHES	0,00	0,00	0,00
5024-SÉCURISATION ESPACES PUBLICS	0,00	0,00	0,00
5025-PRU POMMERAIES	0,00	218 461,00	218 461,00
5027-ÉCONOMIES D'ÉNERGIE	0,00	0,00	0,00
5029-ESPACE ASSOCIATIF	-129 000,00	0,00	-129 000,00
5100-EAUX PLUVIALES	0,00	155 000,00	155 000,00
<b>TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>22 333 511,50</b>	<b>1 327 889,00</b>	<b>23 661 400,50</b>

## B) LOTISSEMENT DE BEAUREGARD

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

chapitre	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Montant
002-RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
042-OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	431 000,00	0,00	431 000,00
043-OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 800,36	0,00	2 800,36
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>433 800,36</b>	<b>0,00</b>	<b>433 800,36</b>

#### Recettes

chapitre	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Montant
002-RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00
042-OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-1 184 436,28	0,00	-1 184 436,28
043-OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
70-PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 618 236,64	0,00	1 618 236,64
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>433 800,36</b>	<b>0,00</b>	<b>433 800,36</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses

chapitre	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Montant
001-SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	1 615 436,28	0,00	1 615 436,28
040-OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	-1 184 436,28	0,00	-1 184 436,28
<b>TOTAL DÉPENSES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>431 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>431 000,00</b>

#### Recettes

chapitre	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Montant
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
040-OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	431 000,00	0,00	431 000,00
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>431 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>431 000,00</b>

## C) BUDGET PARKING

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

chapitre	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Montant
023-VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
042-OPÉRATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
65-AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	75,32	0,00	75,32
66-CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00	0,00
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>75,32</b>	<b>0,00</b>	<b>75,32</b>

#### Recettes

chapitre	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Montant
002-RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	75,32	0,00	75,32
042-OPÉRATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
74-SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 000,00	0,00	8 000,00
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-8 000,00	0,00	-8 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>75,32</b>	<b>0,00</b>	<b>75,32</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

chapitre	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Montant
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
16-EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	0,00	0,00	0,00
21-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00	0,00	50 000,00
23-IMMOBILISATIONS EN COURS	681 934,63	0,00	681 934,63
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>731 934,63</b>	<b>0,00</b>	<b>731 934,63</b>

### Recettes

chapitre	Propositions nouvelles	Crédits reportés	Montant
001-SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	731 934,63	0,00	731 934,63
021-VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0,00	0,00	0,00
040-OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>731 934,63</b>	<b>0,00</b>	<b>731 934,63</b>

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux ayant voté contre (James Charbonnier, Didier Pillon, Isabelle Marchand, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Xavier Dubourg, Pierrick Guesné, Samia Soultani, Gwendoline Galou et Vincent D'Agostino).

### S501 - RHTF - 3 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR N° 2 POUR L'EXERCICE 2020

Les créances irrécouvrables désignées ci-dessous sont admises en non-valeur :

BUDGET	PRINCIPAL
Exercice 2006	89,65
Exercice 2009	99,01
Exercice 2010	180,82
Exercice 2011	574,25
Exercice 2012	197,33
Exercice 2013	1 396,64
Exercice 2014	1 070,80
Exercice 2015	2 521,70
Exercice 2016	5 644,42
Exercice 2017	2 613,31
Exercice 2018	4 421,50
Exercice 2019	3 747,46
Exercice 2020	837,25
<b>TOTAL</b>	<b>23 394,14</b>

Suite aux transferts des budgets eau et assainissement, les restes à recouvrer antérieurs au transfert, sont à imputer sur le budget principal. Ils s'élèvent à 4 913,71 € pour l'eau et à 3 081,06 € pour l'assainissement. Ils seront remboursés par Laval Agglomération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### S501 - RHTF - 4 - CLÔTURE DU BUDGET DU LOTISSEMENT DE BEAUREGARD

Le budget annexe "Lotissement de Beauregard" est clos au 31 décembre 2020.

Il y a lieu de solder les comptes de ce budget.

La régularisation du budget lotissement géré en comptabilité patrimoniale se fera par opération d'ordre budgétaire pour la reprise de l'autofinancement constaté au compte 1068, en section de fonctionnement par le crédit du compte 7785 "Excédent d'investissement transféré au compte de résultat".

Le résultat du budget "Lotissement de Beauregard" à hauteur de 0,36 € sera repris au budget principal de la ville à l'article 002 "Résultat de fonctionnement reporté" en 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S501 - RHTF - 5 - APPEL À PROJETS COMPLÉMENTAIRES 2020 POUR L'ATTRIBUTION DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2020

Le conseil municipal approuve le plan de financement des opérations ci-après définies :

Opérations	Coût prev. projet HT	Montant DSIL sollicitée	%	Autres financements	Part MO
Espace associatif mutualisé (2 <sup>ème</sup> tranche)	580 000 €	464 000 €	80%		116 000 €
Hôtel de ville	145 000 €	116 000 €	80%		29 000€

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions pour ces projets et à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### S501 - RHTF - 6 - REFINANCEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL DE TROIS EMPRUNTS

Le 3° de la délibération du 17 juillet 2020 relatif à la délégation du conseil municipal au maire concernant la délégation en matière d'emprunts est abrogé.

Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- prêteur : Caisse Française de Financement Local,
- emprunteur : Commune de Laval,
- score Gissler : 1 A,
- montant du contrat de prêt : 12 763 929,95 € maximum,
- durée du contrat de prêt : 11 ans et 9 mois,
- objet du contrat de prêt : à hauteur de 12 763 929,95 € maximum, refinancer, en date du 15 décembre 2020, les contrats de prêt ci-dessous :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Score Gissler	Capital refinancé	Intérêts courus non échus
MON530931EUR	1A	3 499 768,62 €	26 442,70€
MON516808EUR	1A	3 604 161,33 €	3 363,88 €
MIS501420EUR	1A	4 550 000,00 €	4 335,14 €
Total		11 653 929,95 €	34 141,72 €

- le montant total de l'indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement est de 1 100 000 € maximum,
- le montant total refinancé est de 12 763 929,95 € maximum,



- le contrat de prêt de refinancement est autonome des contrats de prêt refinancés et est exclusivement régi par ses stipulations,

Tranche obligatoire à taux fixe du 15 décembre 2020 au 1er septembre 2032.

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- montant : 12 763 929,95 € maximum,
- versement des fonds : 12 763 929,95 € maximum réputés versés automatiquement au 15 décembre 2020,
- taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,30 % au maximum,
- base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours,
- échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle,
- mode d'amortissement : constant,
- remboursement anticipé : jusqu'au 1er mars 2032, autorisé pour le montant total du capital restant dû moyennant le paiement ou la réception d'une indemnité sur cotation de marché,

au-delà du 1er mars 2032 jusqu'au 1er septembre 2032, autorisé pour le montant total du capital restant dû sans indemnité.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Française de Financement Local.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, dix conseillers municipaux s'étant abstenus (James Charbonnier, Didier Pillon, Isabelle Marchand, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Xavier Dubourg, Pierrick Guesné, Samia Sultani, Gwendoline Galou, Vincent D'Agostino).

#### S501 - RHTF - 7 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2021.

#### S501 - RHTF - 8 - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE À L'ACQUISITION ET LA MAINTENANCE DE L'INFRASTRUCTURE DU SYSTÈME D'INFORMATION

Un avenant à la convention de groupement de commandes relative à l'acquisition et la maintenance de l'infrastructure du système d'information est conclu.

L'article 2 de la convention initiale est modifié de la façon suivante :

"Chaque membre du groupement s'engage à signer toute commande à hauteur de la part qui lui revient, avec une clé de répartition correspondant en pourcentage au nombre de postes informatiques bénéficiant des ressources de cette infrastructure du système d'information.

Sur la base actuelle de 1 056 postes pouvant se connecter sur l'infrastructure du système d'information :

- 454 postes pour la ville de Laval, soit 42,99 % du montant total de l'opération,
- 487 postes pour Laval Agglomération, soit 46,12 % du montant total de l'opération,
- 115 postes pour le CCAS de Laval soit 10,89 % du montant total de l'opération.

Ces pourcentages seront mis à jour annuellement au regard de l'état du parc informatique des collectivités au 1er janvier de chaque année, sans nécessité de modifier la convention constitutive du groupement de commandes".

Le maire est autorisé à signer l'avenant à la convention correspondant.

La délibération est adoptée, un conseiller municipal ayant voté contre (James Charbonnier).

S501 - RHTF - 9 - CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LAVAL, LE CCAS DE LAVAL ET LAVAL AGGLOMÉRATION POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER

Il est décidé d'adhérer au nouveau groupement de commandes concernant l'acquisition de mobilier.

Laval Agglomération est désigné comme coordonnateur de ce groupement de commandes. La commission d'appel d'offres du coordonnateur sera celle du groupement.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet;

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S 501 - RHTF - 10 - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION LIÉE À L'UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE DE TÉLÉCOMMUNICATION DE LA VILLE DE LAVAL

La convention, jointe en annexe de la délibération, portant "Convention de refacturation entre la ville de Laval et Laval Agglomération liée à l'utilisation de l'infrastructure de télécommunication", est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer ladite convention, ainsi que tout autre document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S501 - RHTF - 11 - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LAVAL ÉCONOMIE LIÉE À L'UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE DE TÉLÉCOMMUNICATION DE LA VILLE DE LAVAL

La convention, jointe en annexe de la délibération, portant "Convention de refacturation entre la ville de Laval et Laval Économie liée à l'utilisation de l'infrastructure de télécommunication", est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer ladite convention, ainsi que tout autre document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S501 - RHTF - 12 - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'OFFICE DU TOURISME LIÉE À L'UTILISATION DE L'INFRASTRUCTURE DE TÉLÉCOMMUNICATION DE LA VILLE DE LAVAL

La convention, jointe en annexe de la délibération, portant "Convention de refacturation entre la ville de Laval et l'Office du Tourisme liée à l'utilisation de l'infrastructure de télécommunication", est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer ladite convention, ainsi que tout autre document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S501 - RHTF - 13 - TRANSFERT DE COMPÉTENCE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE LA VILLE DE LAVAL À LAVAL AGGLOMÉRATION - ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 20 NOVEMBRE 2017 ET LA CONVENTION DU 5 DÉCEMBRE 2017 CONCERNANT LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS DU CONSERVATOIRE

La délibération S 482 - AD - 3 en date du 20 novembre 2017 et convention du 5 décembre 2017 sont abrogées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S501 - RHTF - 14 - CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME "HÔTEL DE VILLE"

L'autorisation de programme "Hôtel de ville" est fixée à 174 000 €.

Les crédits de paiement seront inscrits sur l'année 2021.

Le maire ou son représentant est autorisé à déposer toute autorisation d'urbanisme qui s'avérerait nécessaire pour ce projet.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S501 - RHTF - 15 - RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA MISE À JOUR DU PLAN GUIDE ET LE LANCEMENT OPÉRATIONNEL DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLE DE LAVAL

L'autorisation de programme pour la mise à jour du plan guide et le lancement opérationnel du projet de réaménagement du cœur de ville de Laval est portée à 675 000 €.

Le maire et son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux ayant voté contre (James Charbonnier, Didier Pillon, Isabelle Marchand, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Xavier Dubourg, Pierrick Guesné, Samia Soultani, Gwendoline Galou, Vincent D'Agostino).

S501 - RHTF - 16 - ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE À L'ENCONTRE D'UN AGENT MUNICIPAL

Le titre de recette 1147/2019, d'un montant de 1 249,91 €, est annulé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S501 - RHTF - 17 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019 DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIÈRE VÉHICULES

Le conseil municipal prend acte du rapport concernant la délégation de service public de la fourrière véhicules pour l'année 2019.

S501 - VQC - 1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'UNION NATIONALE DES FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES (UNAFAM)

Une subvention complémentaire d'un montant de 400 € est allouée pour l'année 2020 à l'association Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) délégation de la Mayenne.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents relatifs à cette attribution de subvention complémentaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S501 - VQC - 2 - RAPPORT ANNUEL SUR L'ACCESSIBILITÉ 2019

Le conseil municipal prend acte du rapport accessibilité portant sur l'année 2019.

Le maire ou son représentant est autorisé à transmettre ce rapport accessibilité au représentant de l'État dans le département, au président du Conseil départemental et au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

S501 - VQC - 3 - RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Le conseil municipal prend en acte les éléments détaillés du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes pour l'année 2020.

S501 - VQC - 4 - TARIFICATION RELATIVE AUX ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT APPLIQUÉE AUX FAMILLES DÉMÉNAGEANT HORS LAVAL

La délibération SFPE-4 en date du 25 novembre 2005 est modifiée comme suit :

Dans un souci de continuité de l'accueil, en cas de déménagement de famille lavalloise hors Laval, le tarif initial au contrat en cours continue de s'appliquer.

La délibération est adoptée, dix conseillers municipaux ayant voté contre (James Charbonnier, Didier Pillon, Isabelle Marchand, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Xavier Dubourg, Pierrick Guesné, Samia Soutani, Gwendoline Galou et Vincent D'Agostino).

S501 - CRV - 1 - THÉÂTRE DE LAVAL - DISSOLUTION DE LA RÉGIE MUNICIPALE DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ MORALE ET DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

Le conseil municipal prend acte de la déclaration d'intérêt communautaire du Théâtre de Laval prise par le conseil communautaire du 8 juin 2020.

Le conseil municipal décide la dissolution de fait, au 31 décembre 2020, de la régie municipale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière "Théâtre" créée par délibération du 17 mai 2010. Tous les comptes, actifs et passifs, seront transférés directement sur la nouvelle régie communautaire.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S501 - CRV- 2 - CONVENTION ENTRE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE, LE CENTRE DE RÉALISATIONS ET D'ÉTUDES ARTISTIQUES (CREA), LA VILLE DE LAVAL, LA VILLE DE SAINT-BERTHEVIN ET LE THÉÂTRE-SCÈNE CONVENTIONNÉE DE LAVAL DANS LE CADRE DE LA FOLLE JOURNÉE EN RÉGION 2021

Le partenariat entre la région des Pays de la Loire, la ville de Laval, le Théâtre-scène conventionnée de Laval, la ville de Saint-Berthevin et le CREA quant à l'organisation de la Folle journée de Nantes en région 2021 est approuvé.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de partenariat entre la région des Pays de la Loire, la ville de Laval, le Théâtre-scène conventionnée de Laval, la ville de Saint-Berthevin et le CREA, ainsi que tout document en lien avec cette manifestation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S501 - CRV - 3 - DEMANDE DE SUBVENTIONS 2020 DANS LE CADRE DE LA CONSERVATION DES ŒUVRES D'ART

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possibles dans le cadre de sa politique de conservation des œuvres d'art.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S501 - CRV - 4 - DEMANDE DE SUBVENTIONS 2020 DANS LE CADRE DE LA DIFFUSION DES ŒUVRES

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les subventions les plus larges possibles dans le cadre de sa politique de diffusion des collections.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S501 - CRV - 5 - ACQUISITION DE ONZE ŒUVRES DE PATRICK CHAPELIÈRE

La ville de Laval fait l'acquisition de onze œuvres de Patrick Chapelière pour la somme de 800 euros.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S501 - CRV - 6 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET MATHIAS COURTET, COMMISSAIRE DES EXPOSITIONS INDÉPENDANTES, DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION DES ŒUVRES DE GUILLAUME SARDIN AUX BAINS DOUCHES

La convention de partenariat entre la ville de Laval et Mathias Courtet pour l'exposition des œuvres de Guillaume Sardin, sur le site des Bains Douches, est approuvée.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet ainsi que tout avenant en lien à celle-ci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S501 - CRV - 7 - DEMANDE DE CLASSEMENT COMME MONUMENT HISTORIQUE DE L'ENSEMBLE REMPART URBAIN LAVALLOIS

Le maire est autorisé à demander le classement comme monument historique de l'ensemble du rempart urbain lavallois.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tous les documents et conventions utiles à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

S501 - CRV - 8 - DÉNOMINATIONS DE VOIES DANS LE HAMEAU DU GRAND GRENOUX

La voie entre la rue Charles Toutain et la rue Jacques Delalande est dénommée rue Christiane Desroches Noblecourt.

L'impasse de part et d'autre de la rue Jacques Delalande est dénommée impasse Rose Valland.

L'impasse de part et d'autre de la rue Jacques Delalande est dénommée impasse Marie-Madeleine Fourcade.

L'impasse à partir de la rue Jacques Delalande est dénommée impasse Madeleine Richou-Bihet.

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal décide de donner mandat spécial au maire et à Nadège Davoust, conseillère municipale déléguée en charge de la vie associative et des relations internationales, pour représenter la ville de Laval lors des échanges organisés entre la ville et des autorités locales étrangères, dans le cadre des jumelages et de la coopération avec ces dernières, ou lors de réunions ou rencontres relatives aux jumelages ou à la coopération ayant lieu en métropole.

Au titre de l'année 2020, pourraient être organisés des déplacements vers l'une ou l'autre des collectivités étrangères avec lesquelles la ville de Laval entretient un partenariat, à savoir : Boston (Grande-Bretagne) ; Mettmann (Allemagne) ; Garango (Burkina Faso) ; Gandia (Espagne) ; Laval (Québec, Canada) ; l'Unité régionale de Chalcidique (Grèce) ; Suceava (Roumanie) ; Lovech (Bulgarie) ; Modesto (Californie, USA).

En cas d'empêchement du maire ou de la conseillère municipale déléguée en charge de la vie associative et des relations internationales dans leur mission de représentation de la ville à l'étranger ou en métropole, ils pourront être représentés par un élu du conseil municipal.

Les bénéficiaires de ce mandat spécial peuvent prétendre, pour les frais de séjour (hébergement et restauration) et de transport, à un remboursement aux frais réels, sur présentation d'un état de frais accompagné de justificatifs. Le remboursement se fera sous réserve que les sommes engagées ne sortent pas du cadre de la mission assignée à l'élu(e) et ne présentent pas un montant manifestement excessif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affiché le 19 novembre 2020.

La directrice générale adjointe  
sécurité et prestations administratives,

 Aurélie Royer